

2012-1350
2012-10-03

X-CIDE™ 826

Microbiocide Industriel

SOLUTION

**POUR USAGE DANS DES PROCESSUS INDUSTRIELS SEULEMENT.
PAS POUR USAGE DOMESTIQUE
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

GARANTIE: 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol 10%

DANGER

CORROSIF POISON INFLAMMABLE
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

DISTRIBUÉ PAR:

**BAKER HUGHES CANADA COMPANY
GULF CANADA SQUARE, 1000-401 9th Ave. SW
CALGARY, AB T2P 3C5
281-276-5400**

NUMÉRO D'URGENCE (24 HEURES PAR JOUR) 800-231-3606

**No. D'HOMOLOGATION 28292
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

CONTENU NET: 19L, 208 L et VRAC

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Corrosif pour les yeux et la peau. Fatal si ingéré. Ne pas ingéré. Contient de MÉTHANOL qui peut causer la cécité si avalé. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'inhalation des aérosols et vapeurs de pulvérisation. Utiliser seulement dans les lieux de travail bien aéré. Il peut se dégager du formaldéhyde lors de l'utilisation de ce produit. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans des circonstances propices à l'atteinte, sur les lieux de travail, de concentrations de formaldéhyde dans l'air qui soient supérieures aux seuils d'exposition établis par les organismes compétents de santé et de sécurité au travail. Lorsque la concentration mesurée dépasse ces seuils, il est recommandé de porter un appareil de protection respiratoire approuvé par la NIOSH. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures lors du mélange et du chargement de ce produit, de même que pendant le nettoyage et les réparations. Retirer immédiatement tous les vêtements et l'équipement de protection si le pesticide entre en contact avec la peau par l'intermédiaire de vêtements imprégnés de produit ou lors d'un déversement. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imprégnés du produit concentré ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Se laver à fond avant de revêtir des vêtements propres et l'équipement de protection nécessaire pour poursuivre le travail entamé. Se laver les mains et le visage après l'application du pesticide et avant de manger, boire, prendre de la gomme à mâcher, fumer ou utiliser les toilettes. Éviter de contaminer la nourriture.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Des dommages aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'usage d'un lavage gastrique. Ce produit peut entraîner une sensibilisation ou une réaction allergique chez certains individus. Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS PHYSIQUES OU CHIMIQUES

INFLAMMABLE: Garder à l'écart de la chaleur et d'une flamme nue.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

APPLICATIONS EN CHAMPS PÉTROLIFÈRES :

Injecter en continu à raison de 100 ppm d'ingrédient actif d'après le contenu en eau du système jusqu'à ce que le résultat souhaité soit obtenu.

Le point d'injection doit être à un endroit qui assure un mélange uniforme.

Dosage d'entretien : 10 à 25 ppm

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE: Éloigner des oxydants, de la chaleur et des sources d'inflammation, des aliments et des contenants de produits alimentaires. Éviter tout contact avec les métaux.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter l'eau de rinçage au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants réutilisables à remplissages multiples (en VRAC)

1. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).
2. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres étendues d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'employer ce produit.